

Relations Internationales - Camp International de Fribourg (Allemagne) - Organisation matérielle et financière du séjour

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Fribourg organise à nouveau, cette année, une rencontre internationale des jeunes de ses villes jumelées.

C'est ainsi que 10 collégiens bisontins de 14 à 16 ans sont invités à séjourner à Fribourg du 10 au 16 juillet prochain, en compagnie de jeunes des sept autres villes jumelées avec Fribourg.

Ils seront pris en charge depuis le départ par un accompagnateur recruté pour l'occasion par la Ville de Besançon. Le but du séjour est l'organisation de rencontres entre les jeunes autour des thèmes de la musique, du théâtre/cirque et du sport.

La participation demandée aux familles a été fixée à 600 F, somme permettant de couvrir les différents frais liés à ce séjour (voyage en train et car, rémunération de l'accompagnateur...).

Afin de pouvoir encaisser le prix de ce séjour et engager les dépenses correspondantes, le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser l'encaissement de ces participations en recettes sur la ligne budgétaire 92.04/70688.00400 et ouvrir au budget de l'exercice courant par décision modificative un crédit de 6 000 F

- réaffecter cette somme en dépenses sur les imputations suivantes :

. 2 000 F au chapitre 92.04/64131.00400 (rémunérations)

. 3 000 F au chapitre 92.04/6247.00400 (transports)

. 1 000 F au chapitre 92.04/6232.00400 (cadeaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.